



DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Aménagements de passages à petite faune, plantations de haies et alignements d'arbres sur le secteur du Puy et Plateau du Limon, Artense et Cézallier

Le Président du Conseil départemental,

- Considérant le programme opérationnel régional du Contrat Vert et Bleu du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 2020-2025 ;
- VU la délibération n° 20CD03-17 du 25 septembre 2020 de validation du programme du Contrat Vert et Bleu du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 2020-2025 et d'engagement du Département dans le programme d'actions ;
- VU la délibération n° 21CD02-12 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter des subventions pour les travaux d'aménagements de passages à petite faune, de plantations de haies et d'alignements d'arbres sur le secteur du Puy et Plateau du Limon, l'Artense et le Cézallier, conformément à la fiche action E24 du Contrat Vert et Bleu du parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 2020-2025

<u>Coût du projet présenté :</u>			
– 100 000 € HT pour les travaux d'aménagements de passages à faune, de plantations et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage			
Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable HT	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	100 000 €	60%	60 000 €

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Fait à Aurillac, le 25 JAN. 2024

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE